

**C**hères lectrices, chers lecteurs, beaucoup de signatures, de contrats, d'engagements en cette rentrée de septembre. En effet, après la visite de Jean-Claude LEROY, Président du conseil départemental, à Bapaume, pour l'aide à la construction du cinéma, nous avons reçu à Vaulx-Vraucourt, les représentants départementaux pour une nouvelle signature de contrat avec la Communauté de Communes ; cette dernière affirmant son engagement à hauteur de plus de 1 million d'euros de travaux pour une

première tranche, suivie de l'inscription de 800 000 euros pour une seconde phase d'interventions, afin de lutter contre les inondations de tout ce secteur autour de Vaulx-Vraucourt et Noreuil, sachant compter en cela sur l'appui départemental dans ce bel élan de solidarité communautaire. Je me suis par ailleurs déplacé, dans un tout autre domaine, à Bullecourt pour la signature d'une convention avec la municipalité et l'association du musée qui, avec le soutien de l'intercommunalité, la qualité

de ses professionnels, fait vivre l'un de nos plus beaux sites d'histoire et de mémoire. Je ne veux pas oublier, non plus, le lancement, salle Isabelle de Hainaut à Bapaume, de cette belle initiative concernant tout un territoire sur la problématique de la réduction des déchets et les économies à entrevoir si chacune et chacun d'entre nous pouvait prendre conscience de l'enjeu. Bien vivre en Sud-Artois, faire preuve de solidarité à tous les instants, telles sont nos ambitions à travers ces différents projets.

Jean-Jacques COTTEL,  
Maire de Bapaume,  
Président de la  
Communauté de  
Communes  
du Sud-Artois.



## Contractualiser pour mieux appréhender et partager les enjeux de développement et d'aménagement

**Signature du contrat avec le Département ce 19 septembre 2019. Pourquoi ? Quels objectifs visés ? Quels engagements financiers ?**

Dès 2004, le Département a souhaité favoriser, par le dialogue, la rencontre des orientations départementales et des orientations portées par les intercommunalités, pour répondre aux enjeux propres du Département, tout en résonnant de manière différenciée selon les territoires. En cela, le Département souhaite appuyer sa politique contractuelle sur des stratégies de développement porteuses de sens aux différentes échelles pertinentes pour les habitants du Pas-de-Calais, du quartier au bassin de vie. Si les intercommunalités et les communes prennent leur part pour relever ce défi, le Département entend prendre la sienne en optimisant, par la territorialisation de ses politiques, la dépense publique.

À cette fin, son approche stratégique sera, pour chaque projet du territoire, guidée par la recherche de l'échelle la plus pertinente pour les habitants, pour l'aménagement et le développement durable du territoire.

### Un contrat pluriannuel

Les contrats sont pluriannuels, de 3 années, soit de 2019 à 2021. Cette pluriannualité permet de s'inscrire dans le temps long du développement territorial et de

donner aux collectivités signataires une visibilité à moyen terme de la participation du Département au développement de leurs projets. Dès 2019, le contrat porte un engagement financier limité au seul projet arrivé à maturité au moment de la signature (**réhabilitation de la salle de sports Escoffier à Bapaume**) et intègre au fil de l'eau de nouveaux projets, dès lors qu'ils s'inscrivent dans l'un des champs d'action partagés, identifiés dans le contrat (pour exemple 2 projets validés en assemblée générale communautaire ce 23 septembre 2019 : **la réalisation de travaux de lutte contre l'érosion pour prévenir les inondations au niveau du bassin versant de l'Hirondelle, et la mise en sécurité, la signalétique et la valorisation des lieux de mémoire...**).

### Le périmètre institutionnel du contrat

Dans un objectif d'effet de levier et d'efficacité de l'intervention publique, la contractualisation vise à soutenir les projets ayant une portée intercommunale à l'échelle du territoire du Sud-Artois. Elle concerne de fait les projets portés par l'EPCI, mais également par ses communes membres, voire une structure-tiers, dès lors qu'ils relèvent d'une fonction de centralité (donc intercommunale de fait) assumée pour le compte des communes avoisinantes avec pour exemple concret **la construction d'un équipement cinématographique, projet porté par la commune de Bapaume**



qui s'inscrit dans les objectifs poursuivis par le Département et l'intercommunalité.

Pour ces projets portés par une commune, voire une structure-tiers, l'évaluation de leur intégration au contrat signé sera faite au cas par cas.

### La nature des actions éligibles

Si la contractualisation ne doit rien s'interdire, elle ne doit pas pour autant intégrer sans condition l'ensemble des actions que le territoire souhaiterait voir financer par le Département. Le contrat découle d'un état des lieux de l'ensemble des interventions départementales sur le périmètre de l'intercommunalité. Sont ainsi valorisés les interventions en maîtrise d'ouvrage propre, l'accompagnement financier des projets locaux et l'ingénierie mobilisée à travers la plateforme Ingénierie 62 pour lesquels le Département et l'intercommunalité poursuivent

l'atteinte d'objectifs communs et partagés.

### Les modalités de financement des actions

Les projets financés dans le cadre du contrat bénéficient de conditions de financement adaptées, au titre de la plus-value spécifique qu'ils apportent aux politiques publiques du Département.

Premier exemple concret, la réhabilitation de la salle de sports Escoffier à Bapaume estimée à ce stade à près d'1,5 millions d'euros HT de travaux sera financée à hauteur de 50% par le Département, ainsi que la mise en sécurité, la signalétique et la valorisation des lieux de mémoire pour lesquelles l'enveloppe de 200 000 € HT allouée à l'opération sera répartie pour moitié entre le Département et l'intercommunalité.

# Le défi « Zéro Déchet Zéro Gaspi », c'est parti !

DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Le RÉGAL (Réseau pour Éviter le Gaspillage Alimentaire) de la Communauté de Communes du Sud-Artois lance un défi « Zéro Déchet Zéro Gaspi », proposé aux usagers du territoire du 14 septembre 2019 au 16 mars 2020, en collaboration avec le SMAV, Syndicat Mixte Artois Valorisation, et AIR, Artois Insertion Ressourcerie. Cette initiative est portée par Véronique THIÉBAUT, vice-présidente à la Communauté de Communes.



Samedi 14 septembre 2019, de 10h à 11h30, à l'espace Isabelle de Hainaut à Bapaume, a eu lieu le lancement du défi « Zéro Déchet Zéro Gaspi » avec une quarantaine des 60 foyers inscrits au défi, en présence de Monsieur COTTEL, Président de la Communauté de Communes du Sud-Artois, Monsieur SPAS, Président du SMAV et de Madame THIÉBAUT, vice-présidente à l'intercommunalité.

60 foyers inscrits pour 40 places initialement prévues, c'est que la démarche « Zéro Déchet » intéresse ! Et même au-delà du territoire, puisque quelques foyers de l'Arrageois ont souhaité y participer, sous certaines conditions.

Les foyers présents ont pu profiter d'explications détaillées

sur le fonctionnement du défi : la pesée de leurs poubelles, les ateliers pour apprendre à réduire ses déchets et le fonctionnement en équipes qui leur permettra de créer de l'émulation, des échanges et de la convivialité, déjà au rendez-vous ce samedi ! Ils sont repartis avec leur « kit Zéro Déchet » : un sac en tissu contenant un peson, des fiches de notes, un guide du tri et des boîtes en verre ainsi que des sacs à vrac.

À la fin du défi, en avril 2020, les foyers participants gagneront un bon d'achat de 20€ chez un producteur local, partenaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois, pour encourager une consommation locale et durable des usagers du territoire.

L'objectif affiché du défi « Zéro Déchet Zéro Gaspi » est de diminuer de 10% en 6 mois la quantité totale de déchets ménagers produits par chaque foyer inscrit à celui-ci. Cependant, au-delà des chiffres, le défi sera surtout l'occasion de faire évoluer les pratiques des foyers vers le Zéro Déchet, et à terme peut-être de créer une demande auprès des commerces et artisans locaux (emballages, anti-gaspillage, vrac, équipements non jetables...). Enfin, les foyers du défi deviendront de véritables ambassadeurs du Zéro Déchet auprès de leur entourage.

Ce samedi, les différents partenaires du défi se sont présentés aux foyers : Céline BOLLAERT, de la MRES (Maison Régionale de l'Environnement et des

Solidarité à Lille) va être leur interlocutrice privilégiée en ce qui concerne la plateforme en ligne sur laquelle les foyers vont saisir leurs pesées de déchets pendant 6 mois. Le SMAV va animer des ateliers sur le tri des déchets, le compostage et la consommation. AIR abordera le gaspillage alimentaire et proposera des ateliers de réemploi (relooking, récupération). Enfin, des intervenants spécialisés (Environnement Conseils, Idées ZD et Comitonne) animeront des ateliers pratiques sur la consommation, l'eau du robinet, faire ses produits ménagers et ses cosmétiques ou encore fabriquer sa propre pâte à tartiner chocolat-noisettes...





# Bullecourt : la collection LETAILLE, une collection sous bonne garde



**Mardi 17 septembre 2019, la Communauté de Communes, la commune de Bullecourt et l'association du musée Jean & Denise LETAILLE, tous acteurs de la préservation de la collection LETAILLE depuis 2012, se sont retrouvées en mairie de Bullecourt pour la signature d'une convention de dépôt d'objets de la collection LETAILLE au musée éponyme.**

Jean-Jacques COTTEL, Gladys WATSON, maire de Bullecourt, Jules LAUDE, président de l'association du musée Jean & Denise LETAILLE, ont signé une convention qui vise à déterminer le rôle

et les tâches de chacun des partenaires concernant la collection LETAILLE actuellement exposée au musée intercommunal.

Dans le cadre de cette convention, la commune de Bullecourt conserve la pleine et entière propriété des objets, monsieur LETAILLE ayant légué avant son décès survenu en mars 2012 sa collection d'objets et de souvenirs de la Grande Guerre à la commune dont il était maire de 1977 à 1995.

L'association du musée Jean & Denise LETAILLE, créée en 2008 pour travailler à la réhabilitation du musée des époux LETAILLE et à la préservation de la collection, est en charge entre autres de la validation des prêts des objets de la collection pour des expositions temporaires et de la veille de la collection.

La Communauté de Communes du Sud-Artois s'engage à mettre en valeur la collection d'objets, à assurer la conservation de la collection selon les normes en usage et à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la sécurité des objets de collection. Le personnel du musée poursuit par ailleurs l'inventaire de la collection qui compte plus de 2 000 objets.

**Les activités pédagogiques du Musée LETAILLE : des ateliers en classe ou au musée pour découvrir la Première Guerre mondiale**



Le musée de Bullecourt propose pour cette nouvelle année scolaire de nouvelles activités à réaliser en classe ou à l'issue de la visite au musée. Cette nouvelle offre pédagogique se décline en trois ateliers destinés au cycle 3.

**L'atelier « les trouvailles archéologiques du chantier de fouilles »**

Au cours de cet atelier, les élèves découvrent et manipulent

les objets remis par le médiateur et trouvés lors des campagnes de fouilles, ainsi que des objets de la collection pédagogique du musée. Chaque élève se voit ainsi remettre un objet et doit remplir une fiche inventaire. Munis de gants et de loupes, les apprentis conservateurs étudient et identifient la fonction des objets avec l'aide du médiateur qui leur apporte les explications historiques.

**L'atelier « les mots des soldats »**

Munis de reproductions de cartes postales d'époque, les enfants écrivent, avec l'aide du médiateur, une carte postale et expérimentent l'écriture avec un porte-plume et de l'encre. L'objectif de cet atelier est de faire prendre conscience aux élèves de l'importance et du rôle qu'a joué l'écriture en temps de guerre.

**L'atelier « artisanat de tranchée »**

Au cours de cet atelier, les élèves découvrent et manipulent dans un premier temps une collection pédagogique d'objets d'artisanat de tranchée. Puis les élèves exercent leurs imaginations en travaillant des feuilles métalliques par la technique du repoussé rappelant les décors sur les douilles et autres cartouches gravées par les soldats.

Pour l'ensemble des ateliers, le matériel est fourni par le musée. L'atelier est mené par un médiateur et dure entre 45 minutes et une heure. Le tarif est de 50 € par classe.

## Les vacances au musée

**Atelier maquette de char, le mercredi 23 octobre à 14h30, durée 1h30. Les enfants réalisent une maquette cartonnée d'un char de la Première Guerre mondiale. À l'issue de l'atelier, les enfants pourront repartir avec leurs réalisations. Atelier à destination des 10 à 12 ans (3 €/enfant).**

**Inscription à l'accueil du musée.**



**Horaires d'ouverture du musée à partir du 1<sup>er</sup> octobre :**  
mercredi, vendredi, samedi de 13h30 à 17h30, 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup>  
dimanche du mois de 13h30 à 17h30. Fermé le 1<sup>er</sup> novembre

# Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat

La Communauté de Communes du Sud-Artois a lancé, depuis le 4 décembre 2018 et pour 5 ans, une nouvelle Opération Programmée de l'Habitat (OPAH) sur les 64 communes du territoire.



Ce dispositif d'aides financières est ouvert aux propriétaires privés, occupants ou bailleurs, visant, dans les logements de plus de 15 ans, la réalisation de travaux :

- d'amélioration thermique du logement (les travaux doivent permettre une réduction de la consommation d'énergie d'au moins 25 %),
- d'adaptation au handicap et au vieillissement,
- de rénovation des logements très dégradés.

Il est prévu d'améliorer 417 logements (400 occupés par leur propriétaire et 17 locatifs) sur les 5 années de l'opération.

À ce jour, plus de 250 propriétaires ont déjà contacté l'opérateur INHARI (chargé de vous accompagner gratuitement pour le montage des dossiers de demande de subvention jusqu'à leur paiement) et 40 projets ont reçu l'accord des aides par l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) et la Communauté de Communes.

#### Quelques conditions générales pour accéder aux aides :

- être propriétaire d'un logement de plus de 15 ans
- ne pas démarrer les travaux avant d'avoir déposé un dossier
- faire réaliser les travaux par des entreprises du bâtiment (fourniture et pose) labellisées RGE (« *Reconnu Garant de l'Environnement* ») pour les travaux d'économie d'énergie
- pour les propriétaires occupants : respecter les barèmes de ressources définis par l'ANAH
- pour les propriétaires bailleurs : conventionner le logement, qui doit être en situation de grosse dégradation avant travaux, pour une durée minimale de 9 ans (loyers plafonnés, conditions de ressources à respecter pour les locataires) et atteindre une étiquette énergie D à minima après travaux.

## Pour tout renseignement sur l'OPAH :

### ■ Contacter le Guichet Unique Habitat :

- 5 rue Neuve à BAPAUME  
Tél. : 03 21 59 17 17

Mail : [habitat@cc-sudartois.fr](mailto:habitat@cc-sudartois.fr)

### ■ Rencontrer l'opérateur INHARI lors des permanences hebdomadaires (sans rendez-vous) :

- **BAPAUME** à la Communauté de Communes, 5 rue Neuve :  
• Le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de 10h à 12h  
• Le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de 10h à 12h

- **BERTINCOURT** à la Maison des Services

Publics, 2 rue d'Hermies :  
• Le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois de 10h à 12h

- **BUCQUOY** à la Mairie, 19 rue Dierville :  
• Le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de 10h à 12h

- **CROISILLES** à l'antenne de la Communauté de Communes, 7 rue de Saint-Léger :

• Le 4<sup>ème</sup> jeudi du mois de 10h à 12h

### ■ S'inscrire sur le service en ligne ANAH :



[monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr)  
Une aide en ligne qui change tout

HABITAT



**À NOTER :** une aide de la Région des Hauts-de-France d'un montant de 1500 € (+ 500 € en cas de pose d'une VMC et + 500 € supplémentaires en cas d'utilisation d'isolants bio-sourcés) peut venir

compléter les aides de l'ANAH et de la Communauté de Communes pour les travaux d'amélioration thermique, quand ceux-ci permettent d'atteindre une économie d'énergie de plus de 35 %.



Région  
Hauts-de-France